AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

CDA France – Session du 29 septembre 2022

Délibération n°22-54
relative au positionnement des Chambres d'Agriculture face à la prédation du loup sur l'élevage

Chambres d'agriculture France, réunie en session le 29 septembre 2022, au 9 avenue George V, sous la présidence de Monsieur Sébastien WINDSOR ;

CONSIDÉRANT :

- L'augmentation de la prédation en France (Loup, Ours, Lynx...) entrainant de fait la suppression de l'élevage dans certaines zones ;
- L'expansion du loup à la moitié du territoire français (50 départements) ;
- Le statut d'espèce à préoccupation mineure d'extinction par l'UICN ;
- L'accroissement reconnu de la population lupine à 921 individus (entre 800 et 1000 selon les évaluations de l'OFB et représentant une augmentation de 32% par rapport à 2020) ;
- L'implication du monde agricole dans la relève d'indices ;
- Les 3,5 millions d'euros de dommages reconnus et indemnisés aux éleveurs, ainsi que les 30,4 millions d'euros investis par les pouvoirs publics dans la protection, complétés par 6,1 millions à la charge des exploitants agricoles (20% d'autofinancement pour ces protections) ;
- Les tensions grandissantes et litigieuses entre les usagers des espaces naturels et les éleveurs faisant recours aux Chiens de Protection des troupeaux (moyen de protection prôné et financé par les pouvoirs publics) ;
- Les délais de remboursement très variables de la mise en place des moyens de protection et des subventions de poste de gardiennage (aides bergers) ;
- Les impacts sur le devenir du pastoralisme et le mal-être des éleveurs subissant la prédation au quotidien ;
- Les freins conséquents mis en place dans les territoires par l'OFB, la DDT et le préfet référent Loup concernant :
    - La reconnaissance de l'implication du loup lors des constats,
    - Les démarches de dérogations de tirs de défenses,
    - La réalisation de tirs létaux,
    - La surveillance et les perquisitions par la Police de l'Environnement,
    - Les mesures dissuasives à l'implication des louvetiers,
- Les impacts écologiques sur la biodiversité et l'entretien de la montagne ;
- L'efficacité très modérée des moyens de protection des ovins, n'empêchant pas les attaques et n'améliorant pas le quotidien des éleveurs ;
- L'augmentation des attaques sur bovins, caprins, équins et autres espèces ;

- Les premiers résultats des travaux conduits par Chambre d'Agriculture France, à la demande du Ministère de l'Agriculture, sur la situation de la prédation du loup en France ;
- La détresse psychologique des éleveurs ayant subi des attaques ou vivant dans ces zones, avec un impact important sur les résultats économiques et sur leur vie familiale ;
- Les risques potentiels pour les populations humaines suite à la concentration des populations de loup ;
- La réglementation des Parcs Nationaux, limitant les moyens de protection

Après en avoir délibéré

S'engage :

- A fournir un rapport détaillé de la situation du Loup en France au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Demande au Gouvernement de :

- Enjoindre les Directions Départementales des Territoires, les préfets coordinateur et référent « Loup » à appliquer avec impartialité et équité territoriale les mesures de gestion du loup en accord avec le Plan National Loup (2018-2023) ;
- Œuvrer à la simplification des conditions d'obtention des demandes de tirs de défense simple et les pérenniser, y compris en contexte bovin ;
- Simplifier le travail des louvetiers ;
- Réviser les modalités d'estimation de la population lupine ;
- Inscrire le déclassement du loup dans la convention de Berne ;
- Procéder à un acompte puis au versement rapide des aides à la mise en place de mesures de protection avancées par les éleveurs ;
- Inscrire la protection des troupeaux comme une réelle priorité du prochain plan Loup ;
- Engager les discussions nécessaires pour que le Ministère de la transition écologique en charge du dossier prédation devienne le Ministère finançant cette cohabitation éleveurs/prédateurs.

Adoptée à l'unanimité

Le Président

Sébastien WINDSOR